

Photographie Scolaire

Comme chaque année, le Laboratoire DELMAS, spécialiste régional de la photographie scolaire, interviendra dans nos locaux pour la traditionnelle « photo de classe », le

Jeudi 6 Novembre 2014

A la suite de la photo de classe, il sera procédé à une prise de vue individuelle.

Conformément à la circulaire du 05/06/2003, nous vous demandons de nous retourner une autorisation expresse du titulaire de l'autorité parentale pour cette prise de vue, étant entendu que cette autorisation ne vaut pas engagement d'achat.

Une fois traitées par le laboratoire, les photographies seront distribuées et vous aurez le choix, soit de les conserver si elles vous conviennent, soit de nous les retourner pour être détruites. Le tarif et les modalités de règlement vous seront précisés dans une nouvelle circulaire lors de la distribution.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Jocelyne Blanc
Chef d'établissement

-----**A retourner au Bureau de Vie Scolaire pour le 16/10/2014 au matin**-----

Je soussigné(e) _____

titulaire de l'autorité parentale de l'élève _____

- autorise la prise de vue pour la photographie de classe et la photographie individuelle ;
- n'autorise pas la prise de vue pour la photographie de classe et la photographie individuelle.

Marseille le _____ Signature